



Déclaration FSU 28 au CDEN du 17 octobre 2013

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

La rentrée 2013 s'effectue dans le cadre d'une hausse démographique d'élèves (+ 893 élèves) qui est continue depuis plusieurs années. Les moyens budgétaires pour accompagner ce phénomène sont insuffisants du fait du retrait massif de postes ces dernières années.

La refondation de l'école engagée depuis la rentrée dernière n'est pas à la hauteur des revendications des personnels. Pour la FSU 28, les conditions de rentrée 2013 ne sont pas satisfaisantes et ne marquent pas un réel point de rupture avec les politiques précédentes, malgré les créations de postes. Le ministère a ouvert les discussions sur l'éducation prioritaire ce qui est positif malgré la non sollicitation des organisations syndicales pour participer au débat (qu'en est de la délégation départementale pour la phase inter académique à Rennes) mais toujours rien sur les RASED ce que nous déplorons.

A cette rentrée, nous tenons à attirer l'attention du CDEN sur 5 points :

1) La mise en place des rythmes scolaires sur le département concerne environ 20 % des élèves (aux alentours de 8000 élèves). Il est à noter que 45 % de ces élèves sont issus de 3 communes (Mainvilliers, Nogent le Rotrou et Vernouillet) le reste se répartit sur 27 communes. Comme l'affirme le ministère cette réforme doit être bénéfique pour les apprentissages de tous les élèves. Nous en doutons, au vu de la grande diversité des situations en Eure-et-Loir. Les activités périscolaires vont de la garderie payante à des ateliers éducatifs gratuits, le fond d'amorçage n'étant accompagné d'aucune contrainte, ce qui est fort dommageable.

L'élaboration des horaires s'est souvent faite avec des contraintes locales (transport, cantine, gestion du personnel communal, ...) plutôt que de répondre aux besoins des élèves. De plus certaines organisations ont des incidences sur le travail pédagogique des écoles et en particulier en maternelle (horaire de sieste, présence des ATSEM, ...). Le désengagement de l'Etat au profit des collectivités territoriales dans ce domaine accentue les inégalités. L'école publique doit remplir ses missions de service public de façon égalitaire et ne pas dépendre de pouvoirs locaux. Dans ce contexte la FSU ne veut pas d'un retour à un fonctionnement sur 4 jours « façon Darcos » mais revendique la réécriture totale du décret Peillon avec une logique de cadrage national.

2) Pour essayer de faire baisser le chômage le gouvernement utilise les vieilles recettes en recourant aux contrats aidés et à toutes les formes de précarité dans l'Education Nationale au lieu de créer de véritables emplois statutaires. A cette rentrée, le nombre de contrats aidés (CUI) a augmenté de 30 % dans notre département. Cette politique ne prend pas en compte les besoins éducatifs sur le long terme car ces contrats ne sont pas pérennes. De plus on ne peut que déplorer la grande rotation des personnels qui sont sur ces supports (les droits ne sont que deux ans).

Malgré leur investissement professionnel, les personnes qui occupent ces fonctions n'ont pas de perspectives professionnelles et abandonnent souvent en cours de route ce qu'elles avaient commencé à construire.

Enfin, le dispositif de « CDisation » ne concerne que les contrats de type AVS et pas les contrats CUI qui assurent l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Cette situation est particulièrement injuste car les élèves qui ont une notification de la MDPH n'ont pas à subir les conséquences du type de contrat de la personne qui les accompagne.

C'est plus de 750 supports budgétaires (tous types de contrats précaires) pour notre département. Pour la FSU, seule la création d'emplois statutaires apporte une réponse satisfaisante aux personnels et aux élèves.

De plus, afin de pourvoir les postes restés vacants et au remplacement (professeurs du secondaire et personnels administratifs), l'administration fait appel à des contractuels. Leur nombre augmente en particulier dans l'enseignement professionnel et dans certaines matières comme les mathématiques... A la rentrée, le département d'Eure-et-Loir avait 52 postes d'enseignants vacants dans les collèges et lycées.

Dans un document de Pôle Emploi du mois de septembre 2013, nous pouvons lire que sur l'arrondissement de Dreux, le quatrième métier en tension est « professeur du secondaire ». Cet écrit classe un métier statutaire dans les offres d'emplois en tension faute de personnels. Cette situation est inacceptable et montre clairement que les gouvernements successifs n'ont engagé aucune politique de recrutement efficace.

3) Cette rentrée scolaire a aussi été marquée par la situation de l'école maternelle Les Lutins à Lucé. Pour les enseignantes et les élèves c'est une rentrée dans les pires conditions qui s'est déroulée : pas d'ATSEM au service des élèves avant le jeudi 12 septembre 2013 du fait de la volonté du maire de Lucé, une protection policière (le lundi 9 septembre) pour permettre aux collègues (la sécurité de la directrice étant en danger elle n'a pas pu se rendre sur son lieu de travail) d'aller exercer leur mission et aux élèves de rejoindre leur classe, dû à un blocage de l'école (portail cadenassé, serrure sabotée).

Depuis plusieurs mois, le maire de Lucé était en conflit avec des écoles de la commune, en particulier des maternelles. Il a tout mis en œuvre pour s'ingérer dans la gestion des personnels des écoles (courrier au DASEN, au recteur), et n'a pas hésité à porter plainte contre la directrice de l'école des Lutins auprès du Procureur. En exposant sa vision des faits et des « on dit » lors de réunions publiques le mardi 3 septembre, il s'est comporté comme un véritable « justicier » et a incité les parents à porter plainte pour maltraitance. Plaintes qui ont été classées sans suite par le Procureur de la République le vendredi 6 septembre.

Dans ce contexte, la FSU tient à préciser que le DASEN a su protéger l'institution « Ecole » dans cette situation extrêmement difficile. La FSU tient à saluer cette action. Mais la FSU regrette que le Préfet n'ait pas tout fait pour garantir le respect de chacun (*élus, employés territoriaux, intervenants extérieurs, parents, enseignants*) dans l'école.

4) Lors des CDEN du 11 février 2013 et du 10 juin 2013, nous avons fait savoir que l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) devait rester dans ses locaux actuels et que l'utilisation des locaux pour en faire un collège n'était pas une bonne idée du fait de l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants. Les réponses de l'époque n'étaient pas très claires et faisaient planer le doute.

A cette rentrée de nouveaux éléments d'information ont été communiqués à nos collègues de l'ESPE pour leur signifier que le projet de déménagement était quasiment bouclé sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu. Au vu de la situation, ils se sont adressés à leur hiérarchie ainsi qu'à leurs représentants des personnels pour faire part de leur incompréhension. Du point de vue du Conseil Général, qu'en est-il exactement ?

5) Au vu du contexte, concernant les élèves dont les parents sont « sans papiers », la FSU 28 demande à monsieur le préfet qu'aucun élève ne soit arrêté sur temps scolaire (référence à ce qui s'est passé dans le Doux). Les interventions des forces policières n'ont par leur place à l'école dans ces situations. La FSU considère que ces élèves doivent être considérés comme tous les autres élèves.

En conclusion, la progression des effectifs scolaires du département reste importante et les dotations en postes restent insuffisantes pour répondre à tous les besoins. De plus le balisage des dotations par le ministère rogne les marges de manœuvre du département ce qui est dommageable. Au vu des premiers choix budgétaires dans le cadre du projet de loi finance 2014, la FSU continuera à porter ces revendications pour que l'ensemble d'une classe d'âge puissent acquérir un haut niveau de culture commune.